



**MANUEL DES POLITIQUES DE LA  
COMMISSION DES AÎNÉS  
LIBÉRAUX  
2017-2018**

**DIRECTIVES LIÉES AU PROCESSUS D'ÉLABORATION  
DES POLITIQUES DE LA CAL**

**« EN PRÉVISION DU CONGRÈS BIENNAL D'ORIENTATION D'HALIFAX »**

Version 2017-0522

Recommandé par le Comité des politiques de la CAL le 11 mai 2017  
Approuvé par le conseil de direction national de la CAL le 25 mai 2017

**L'avenir du libéralisme au Canada repose sur l'élaboration des politiques**



# MANUEL DES POLITIQUES DE LA COMMISSION DES ÂÎNÉS LIBÉRAUX 2017-2018

## TABLE DES MATIÈRES

1.	BUT
2.	INTRODUCTION
3.	DATES CLÉS
4.	CRITÈRES À RESPECTER
5.	RÉSOLUTIONS DE POLITIQUE
6.	ÉLABORATION DES POLITIQUES DE LA CAL – PRINCIPES
7.	UN PROCESSUS EN PLUSIEURS ÉTAPES
8.	ENGAGEMENT AUPRÈS DES ADC
9.	DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
10.	GROUPES DE DISCUSSION SUR LES POLITIQUES
11.	COORDONNÉES DES MEMBRES DU COMITÉ DES POLITIQUES DE LA CAL
	Figure 1 : CALENDRIER DE 2017 ET DATES IMPORTANTES
	Figure 2 : PROCESSUS D'ÉLABORATION DES POLITIQUES DU PLC ET DE LA CAL
	Figure 3 : CADRE POUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES DE LA CAL
	Figure 4 : COMITÉ DES POLITIQUES DE LA CAL
	Annexe 1 : PROCÉDURES AUXQUELLES LES SECTIONS DE LA CAL ONT ACCÈS
	Annexe A : MODÈLE DE RÉSOLUTIONS DE POLITIQUE
	Annexe B : EXEMPLE DE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
	Annexe C : MODÈLE DE MANDAT DESTINÉ AUX GROUPES DE TRAVAIL
	Annexe D : ENGAGEMENT ENTRE LA CAL ET L'ADC
	Annexe E : DIRECTIVES RELATIVES AUX PROCÉDURES POLITIQUES DES SECTIONS DE LA CAL
	Annexe F : GUIDE RELATIF AUX RÉUNIONS D'ORIENTATION

Comment [EJ1]: To be updated once layout completed.



## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

### 1. BUT

Le Comité des politiques de la CAL a créé ce manuel pour aider les aînés libéraux inscrits, les sections de la CAL, les CPT, les ADC et d'autres unités du PLC à comprendre les critères, les échéanciers et les procédures liés à l'élaboration des résolutions de politique qui feront l'objet d'un examen par la CAL en vue du congrès biennal d'Halifax, qui aura lieu du 19 au 21 avril 2018.

### 2. INTRODUCTION

Les aînés libéraux inscrits (membres de la CAL) se trouvent au cœur du processus d'élaboration des politiques de la CAL. Ils déterminent les enjeux qui guideront le processus, mènent des études, créent des documents de référence définissant les enjeux et les perspectives qui s'y rattachent, formulent des résolutions de politique conformément aux perspectives et priorisent les résolutions de politique qui seront soumises par la CAL aux fins d'examen dans le cadre du processus d'élaboration des politiques du PLC.

Le règlement n° 1 du PLC (Commissions) décrit le mandat de la CAL pour mobiliser les aînés libéraux inscrits et représenter les intérêts de ces derniers. L'élaboration des politiques constitue l'un des moyens principaux dont dispose la CAL pour y arriver. La CAL reconnaît que les aînés libéraux inscrits sont également membres de leur ADC.

Conformément au règlement n° 2 du PLC (ADC), chaque ADC a la responsabilité de faciliter la contribution aux politiques du PLC des libéraux inscrits sur son territoire, dans le cadre du processus d'élaboration des politiques du PLC établi par le Conseil national. Ce processus est documenté dans la version 1.0 (mars 2017) des Lignes directrices sur l'élaboration des politiques du PLC, comme le Conseil national l'a approuvée le 26 mars 2017. Le document peut être consulté à

<http://www.liberal.ca/wp-content/uploads/2017/03/Lignes-directrices-sue-le%CC%81laboration-des-politiques-du-PLC.pdf>.

Selon les Lignes directrices sur l'élaboration des politiques du PLC, chaque CPT et chaque commission doivent rédiger, documenter et publier les détails du processus à suivre par les libéraux inscrits sur leur territoire afin de participer à l'élaboration des politiques du PLC. Pour plus de détails, visitez la page [www.liberal.ca/fr/1parti](http://www.liberal.ca/fr/1parti).

Le présent manuel décrit le processus d'élaboration des politiques de la CAL, dont les échéanciers, les critères à respecter et les directives à suivre par les sections et les membres de la CAL alors qu'ils élaborent les résolutions de politique à prioriser par la CAL et le PLC en prévision du congrès biennal d'Halifax d'avril 2018.



## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

### 3. DATES CLÉS

31 août 2017	Soumission par les sections de la CAL d'un maximum de trois (3) résolutions prioritaires au Comité des politiques de la CAL
8 novembre 2017	Vote national de la CAL pour déterminer les résolutions prioritaires à soumettre au Comité national des politiques du PLC
27 novembre 2017	Date limite de soumission d'un maximum de six (6) résolutions prioritaires au Comité national des politiques du PLC

Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la figure 1.

### 4. CRITÈRES À RESPECTER

En vertu des Lignes directrices sur l'élaboration des politiques du PLC (disposition n° 2.1), les procédures liées aux politiques de la CAL formulées pour permettre l'élaboration, la sélection et la priorisation des propositions de politiques doivent :

- être démocratiques;
- comprendre une participation concrète des ADC et des libéraux inscrits;
- promouvoir l'innovation et l'accessibilité;
- se conformer à la Constitution et au règlement sur les politiques du PLC.

Pour être recevables dans le cadre du processus d'élaboration des politiques du PLC, les résolutions de politique doivent répondre aux critères ci-dessous, tels qu'ils sont décrits dans la disposition n° 4 des Lignes directrices sur l'élaboration des politiques du PLC :

- respecter la Constitution du Canada et la Charte canadienne des droits et libertés;
- être de compétence nationale, relever de la compétence fédérale et viser un but en matière de politiques publiques;
- exprimer une conviction que le PLC doit prendre position ou réclamer que des mesures soient prises à l'égard d'un enjeu;
- être factuelles et tenir compte de la consultation d'experts reconnus;
- être issues d'un processus démocratique comprenant une mobilisation véritable des libéraux inscrits;
- être soumises au Comité national des politiques avant le 27 novembre 2017;
- ne pas reproduire les engagements de la plateforme électorale de 2018 ni les résolutions prioritaires du Congrès national de 2014 ou de 2016;



## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

Figure 1

### PROCESSUS D'ÉLABORATION DES POLITIQUES DE LA CAL – CALENDRIER ET DATES IMPORTANTES – 2017

Date	Tâche	Terminée le
15/04/2017	Courriel envoyé avec lien vers le questionnaire	10/04/2017
30/04/2017	Date limite de soumission du questionnaire	18/04/2017
<b>01/05/2017</b>	<b>Les sections pilotent l'élaboration du cadre des résolutions de ce manuel</b>	
Début juin 2017	Publication de la 2 <sup>e</sup> partie du questionnaire	
Mi-juin 2017	Fin du classement des enjeux	
Mi-juin 2017	Les sections sont informées des enjeux prioritaires	
<b>31/08/2017</b>	<b>Les sections soumettent 3 résolutions prioritaires au Comité des politiques de la CAL</b>	
15/09/2017	Le Comité des politiques de la CAL publie toutes les résolutions aux fins de délibération, de discussion et de collaboration	
06/10/2017	Clôture du débat en ligne	
14/10/2017	Les auteurs apportent les dernières modifications et soumettent les révisions au Comité des politiques de la CAL	
<b>01/11/2017</b>	<b>Publication des résolutions finales pour vote en ligne</b>	
08/11/2017	Clôture du vote en ligne	
09/11/2017	Le Comité des politiques de la CAL examine les résultats du vote et transmet ses recommandations au Conseil de direction national	
16/11/2017	Le Conseil de direction national examine les recommandations	
<b>27/11/2017</b>	<b>Date limite de soumission des 6 résolutions prioritaires au Comité des politiques du PLC</b>	



## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

En outre, dans le cadre du processus d'élaboration des politiques de la CAL, les résolutions de politique soumises aux fins d'examen doivent :

- répondre à tous les critères du processus d'élaboration des politiques du PLC (ci-dessus);
- cadrer avec les enjeux prioritaires nationaux de la CAL déterminés par les aînés libéraux inscrits selon leurs réponses au questionnaire sur les politiques de la CAL;
- être élaborées par un groupe de travail composé d'aînés libéraux inscrits;
- démontrer un engagement significatif auprès d'au moins une ADC;
- s'appuyer sur un document de référence donnant de l'information sur l'enjeu traité;
- être priorisées selon un processus ouvert aux aînés libéraux inscrits, d'abord à l'intérieur de leur section de la CAL, puis à l'échelle nationale.

### 4.1 Autres exigences

#### Préalable – Procédures liées aux sections de la CAL

La documentation et la distribution des procédures relatives aux politiques des sections de la CAL pour répondre à ces critères constituent un préalable à toute participation au processus d'élaboration des politiques de la CAL. Les procédures liées aux sections sont indiquées en annexe 1 de ce manuel. Pour obtenir l'information la plus actuelle sur les procédures à suivre dans une section de la CAL, veuillez communiquer avec le président des politiques de la section de la CAL, aux coordonnées indiquées à la figure 4.

#### Page de couverture

Chaque résolution de politique soumise au Comité des politiques de la CAL aux fins d'examen devrait être accompagnée d'une page couverture contenant l'information suivante :

- une liste des ADC et des autres sections ou commissions de la CAL ayant participé à l'élaboration du document de référence et des résolutions de politique;
- une liste des membres du groupe de travail ayant participé à l'élaboration du document de référence et des résolutions de politique;
- un lien pour accéder au document de référence;
- le nom du principal auteur du document, qui aura également la responsabilité de superviser le débat en ligne lié aux résolutions et de déterminer si des modifications doivent y être apportées, avant le vote dans le cadre du processus de priorisation.



## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

### 5. RÉOLUTIONS DE POLITIQUE

Les résolutions de politique doivent se limiter à 275 mots et être réparties en quatre sections, comme suit.

SECTION	DESCRIPTION
Titre	Doit être concis et préciser rapidement le sujet de la résolution.
Préambule	Exposer la situation ou le contexte à l'origine de l'idée de politique et les raisons de l'importance de cette idée; présenter une série d'énoncés fondés sur des faits objectivement vérifiables qui commencent par « ATTENDU QUE »; identifier les tierces personnes consultées dans la préparation de la proposition de politique
Orientation	Définit les mesures que le parrain souhaite que le PLC prenne, sous forme d'énoncé ou de série d'énoncés qui commencent par l'expression « IL EST RÉSOLU QUE »
Parrain	Nom et coordonnées (lien) du ou des parrains

Un exemple de résolution de politique est fourni en annexe A.

Chaque section de la CAL doit soumettre un maximum de trois résolutions de politique prioritaires aux fins d'examen dans le cadre du processus d'élaboration des politiques de la CAL. Le Comité des politiques de la CAL organisera un débat en ligne et votera sur toutes les résolutions de politique soumises par les sections, dans le but de déterminer les six résolutions de politique prioritaires que la CAL soumettra aux fins d'examen par le Comité national de la plateforme du PLC (une fois établi) et à l'intérieur duquel les trois résolutions prioritaires seront examinées par le Comité national des politiques du PLC.

### 6. ÉLABORATION DES POLITIQUES DE LA CAL – PRINCIPES

Les principes à la base du processus d'élaboration des politiques du PLC et retenus pour les procédures liées à l'élaboration des politiques de la CAL comprennent :

- l'ouverture à ce que les libéraux inscrits soient tenus d'insuffler du dynamisme à l'initiative afin de déterminer quelles résolutions de politique seront élaborées;
- la transparence à l'effet que les libéraux inscrits travaillant dans des groupes et en collaboration avec les ADC et possiblement en collaboration avec les autres commissions du PLC élaborent les résolutions de politique;
- la démocratie à l'effet que les ADC, les CPT et les commissions doivent assurer le soutien démocratique de leurs membres avant que les résolutions de politique puissent être soumises aux fins d'examen dans le cadre du processus d'élaboration des politiques du PLC.



## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

L'élaboration efficace des résolutions de politique par la CAL peut être améliorée si les processus d'élaboration des politiques de la section de la CAL et de l'ADC se complètent mutuellement. Nos principes directeurs liés à la collaboration avec les ADC comprennent :

- la reconnaissance que chaque aîné libéral inscrit membre de la CAL est également un membre de son ADC;
- l'acceptation que plusieurs ADC ont très à cœur leur rôle dans le cadre de l'élaboration des politiques au sein du PLC;
- la CAL a pour mandat de s'engager auprès des aînés libéraux inscrits et de représenter leurs intérêts au sein du PLC;
  - o le processus d'élaboration des politiques du PLC constitue l'un des instruments principaux de la CAL pour réaliser ce mandat;
- la CAL devrait chercher des moyens de collaborer avec une ou plusieurs ADC et éviter d'être perçue comme en conflit ou en compétition.

La réussite du processus d'élaboration des politiques de la CAL dépend du leadership de chaque section de la CAL en ce qui a trait au respect de ces principes et à l'établissement d'une relation avec les ADC (et les autres commissions), ce qui mènera à la formulation, au débat et à la priorisation des résolutions de politique répondant précisément aux enjeux et aux préoccupations des aînés libéraux inscrits. Les sections de la CAL sont tenues d'établir des procédures particulières décrivant la façon dont ils respecteront les principes et les critères présentés dans ce manuel. Les éléments à considérer dans les procédures d'une section de la CAL sont décrits en annexe E.

Il est également reconnu qu'un club de la CAL ou le représentant de la CAL dans une circonscription est le mieux placé pour établir des liens avec les ADC, ce qui est essentiel pour donner vie au processus d'élaboration des politiques de la CAL.

Le rôle du Comité des politiques de la CAL est d'assurer l'intégrité de l'activité d'élaboration des politiques, de mettre en œuvre un processus pour déterminer les enjeux nationaux de la CAL et d'établir un processus en ligne afin de débattre des résolutions de politique proposées par les sections de la CAL et de prioriser celles-ci.

### 7. UN PROCESSUS EN PLUSIEURS ÉTAPES

Le lien entre le processus d'élaboration des politiques du PLC et le processus d'élaboration des politiques de la CAL est illustré à la figure 2. Les aînés libéraux inscrits au sein d'une section de la CAL ont le choix de soumettre les résolutions de politique au moyen de l'un de deux processus parallèles.

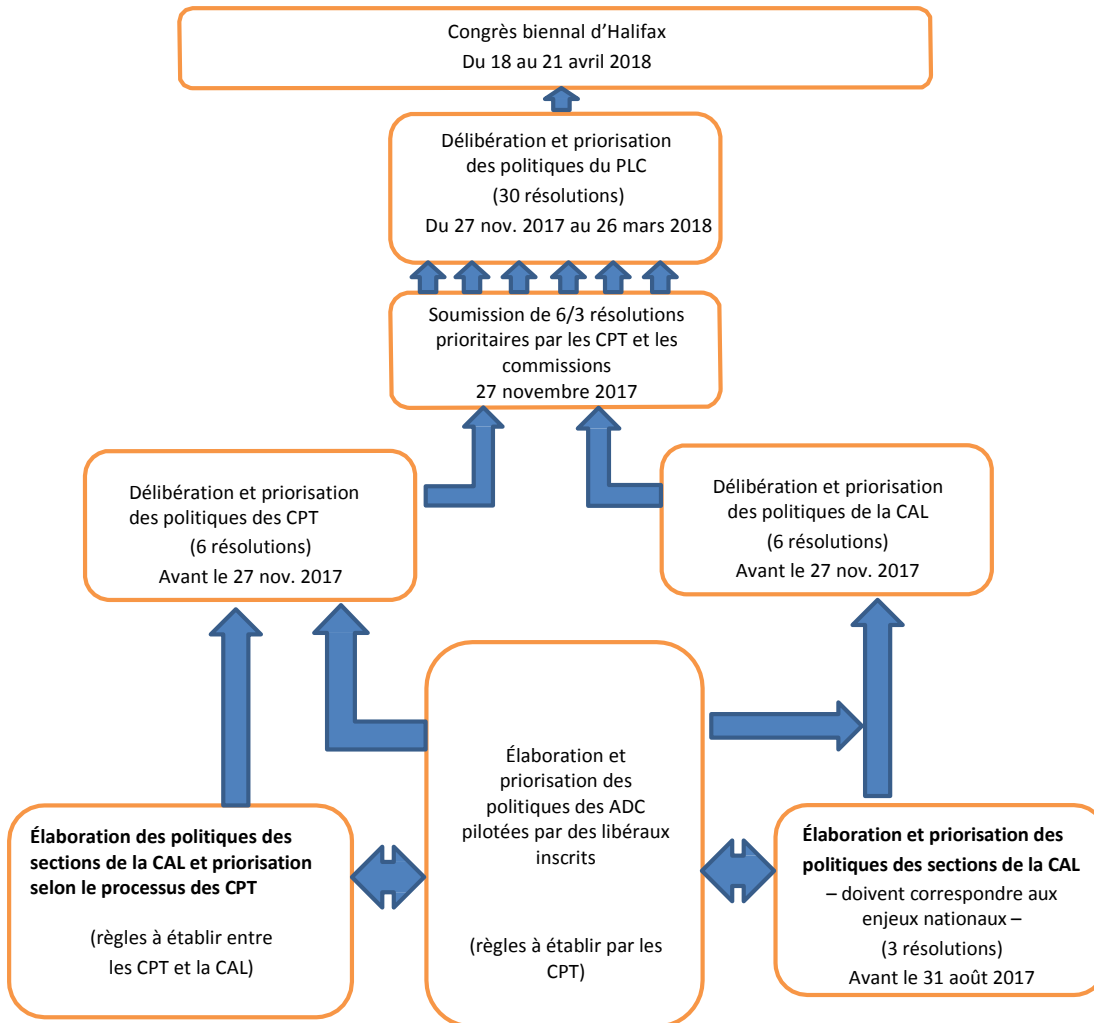




## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

Figure 2

### PROCESSUS D'ÉLABORATION DES POLITIQUES DU PLC ET DE LA CAL



16 avril 2017



## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

Le processus d'élaboration des politiques de la CAL, qui s'appuie sur les enjeux nationaux prioritaires de la CAL, constitue l'un des choix possibles. L'autre choix, qui cadre particulièrement avec les enjeux des aînés n'entrant pas dans la catégorie des enjeux nationaux prioritaires de la CAL, est de soumettre les résolutions de politique au moyen du processus des CPT conformément aux procédures et aux règles s'appliquant à celui-ci. Il est important que chaque aîné libéral inscrit envisageant de soumettre une résolution de politique au moyen de ce processus sache que les CPT individuelles peuvent avoir des procédures et des critères qui leur sont propres outre ceux indiqués dans ce manuel. Les membres de chaque province ou territoire sont invités à consulter le président des politiques de leur ADC pour connaître tous les autres critères.

Les étapes importantes du processus d'élaboration des politiques de la CAL sont indiquées à la figure 3. Les étapes ci-dessous constituent des suggestions pour aider les sections de la CAL à collaborer avec leur ADC locale.

- 1 Inviter les aînés libéraux inscrits à participer à la définition des enjeux nationaux prioritaires de la CAL.

Le Comité des politiques de la CAL invitera les membres de la CAL de partout au pays à participer, en répondant à un questionnaire en ligne, à la définition des enjeux qui selon eux seront importants à la prochaine élection fédérale. Cet engagement auprès des membres comprendra un processus visant à définir un nombre limité d'enjeux prioritaires. Ces derniers seront communiqués aux présidents des politiques des sections de la CAL et publiés pour en informer les membres. Seules les résolutions de politique correspondant à ces enjeux nationaux prioritaires seront acceptées aux fins d'examen dans le cadre du processus d'élaboration des politiques de la CAL.

- 2 Déterminer quelles ADC sont intéressées à élaborer des résolutions de politique en lien avec les enjeux nationaux prioritaires de la CAL.

Les sections de la CAL superviseront au moins la définition des enjeux critiques par les ADC afin de déterminer les domaines d'intérêt commun. Les sections de la CAL peuvent participer aux initiatives stratégiques des ADC visant à définir les enjeux importants pour les aînés libéraux inscrits dans une ou plusieurs ADC, et pour lesquels ces derniers sont intéressés à élaborer des résolutions de politique spécifiques.



## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

- 3 Établir des groupes de travail conjoints composés de membres des ADC et de la CAL afin de créer des documents de référence portant sur l'élaboration de résolutions de politique spécifiques.

Les aînés libéraux inscrits partageant un intérêt commun pour un enjeu particulier sont invités à constituer des groupes de travail dans le but de créer un document de référence soulignant les principaux facteurs liés à cet enjeu. Là où ils existent, les clubs de la CAL peuvent jouer un rôle de premier plan dans la formation des groupes de travail. En l'absence de clubs de la CAL, les représentants locaux de la CAL peuvent faciliter la création de ces groupes. Selon l'expérience passée au sein de la CAL, l'efficacité d'un groupe de travail passe obligatoirement par l'établissement d'un mandat en tant que premier élément de l'ordre des travaux. Les points clés à considérer dans le mandat sont indiqués en annexe C. Un exemple de document de référence est présenté en annexe B.

La CAL est prête à envisager d'offrir un soutien à toute ADC qui souhaite jouer un rôle de premier plan en lien avec le traitement des enjeux spécifiques définis par les aînés libéraux inscrits.

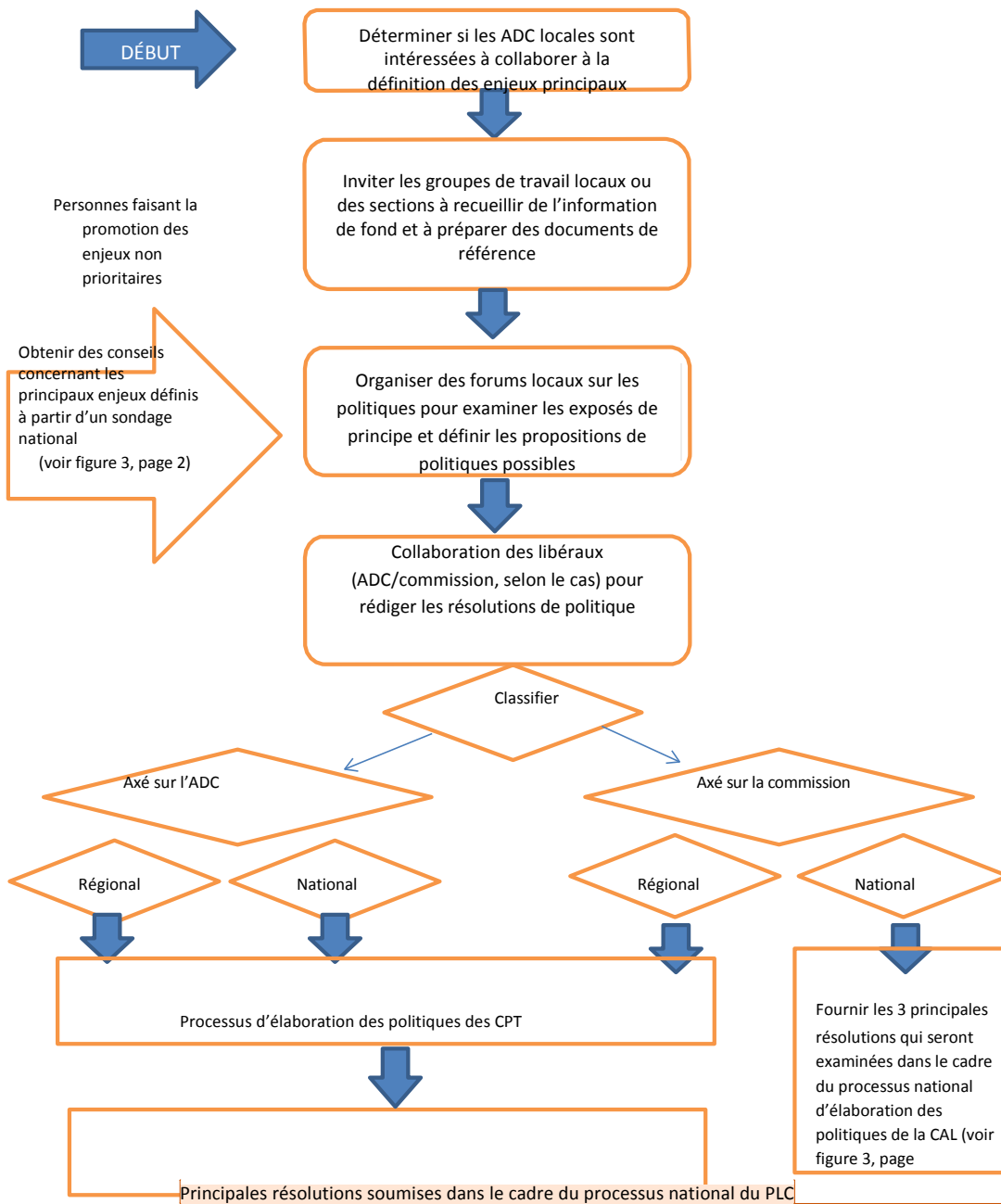


# Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

**Figure 3**

**Comment [CS2]:** Unable to align as English; typesetting needed

## CADRE POUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES DES SECTIONS DE LA CAL



Personnes faisant la promotion des enjeux non prioritaires

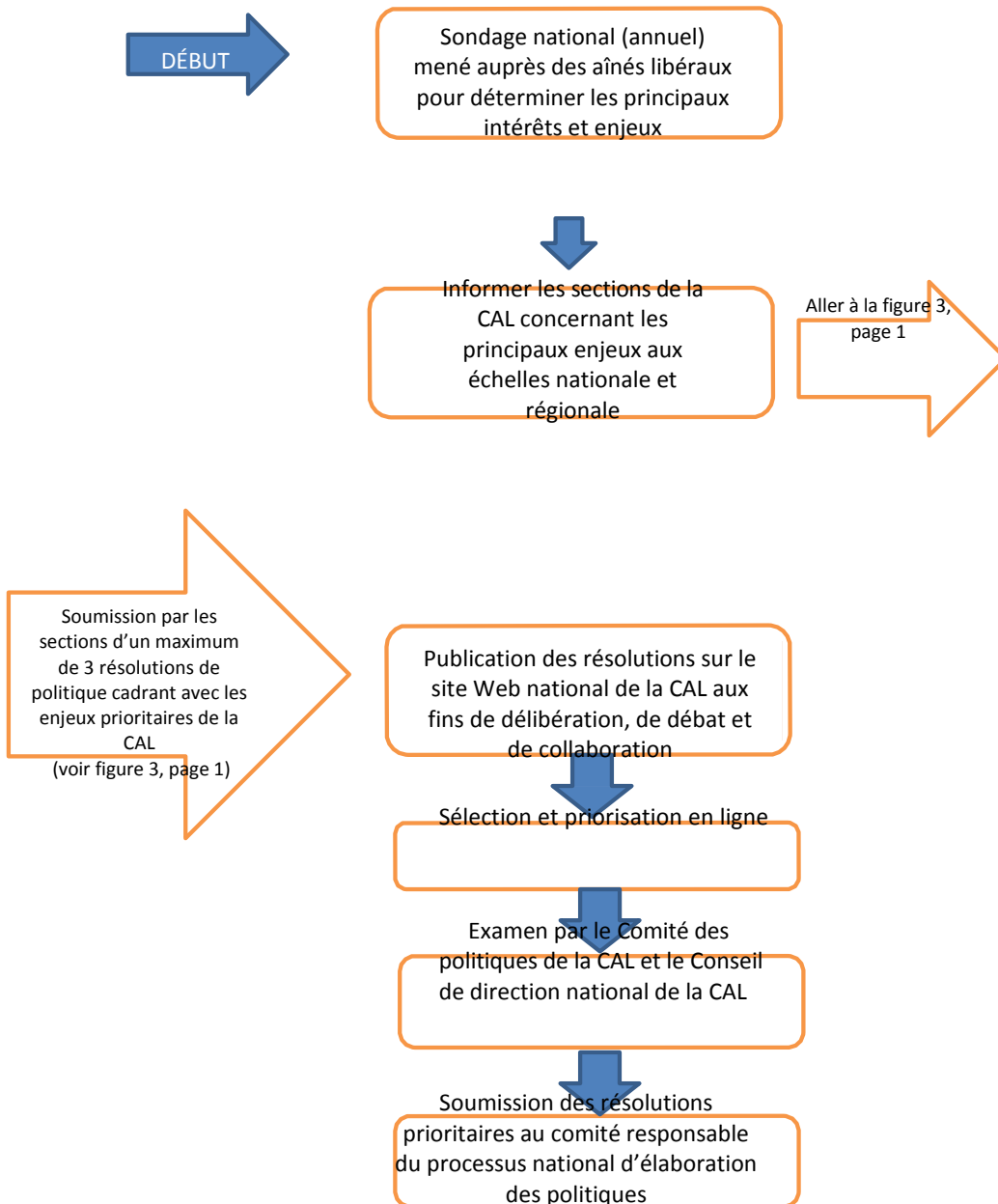
Obtenir des conseils concernant les principaux enjeux définis à partir d'un sondage national (voir figure 3, page 2)

**Comment [CS3]:** this text goes in box just above

## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

### Figure 3, page 2

#### CADRE POUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES **NATIONALES** DE LA CAL





## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

- 4 Élaborer des résolutions de politique spécifiques en s'appuyant sur le contenu du document de référence.

En pratique, les membres du groupe de travail ayant rédigé le document de travail sont les mieux placés pour élaborer les résolutions de politique spécifiques, mais on peut donner l'occasion aux autres aînés libéraux inscrits de participer à l'élaboration des résolutions cadrant avec les conclusions du document de travail.

- 5 La vaste participation des aînés libéraux inscrits à la délibération, au débat et au classement des résolutions de politique est nécessaire dans le but de définir jusqu'à trois résolutions prioritaires à soumettre au Comité des politiques de la CAL aux fins d'examen et de priorisation nationale ultérieure.

Les sections de la CAL feront participer les aînés libéraux inscrits à la délibération, au débat et finalement au classement des résolutions de politique élaborées conformément aux procédures ci-dessus.

La façon de réaliser cet engagement dépendra des conditions locales et provinciales, mais peut impliquer différentes approches, qu'il s'agisse de groupes de discussion sur les politiques portant sur un sujet particulier ou de forums en ligne. Les détails des paramètres de groupe possibles pour faciliter cette interaction figurent dans la section « Groupes de discussion sur les politiques » de ce manuel.

La CAL organise des forums en ligne protégés par un mot de passe, dans le cadre desquels les aînés libéraux inscrits peuvent échanger leur point de vue sur des résolutions de politique particulières.



## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

### Figure 4

L'auteur ou les auteurs des résolutions de politique auront la responsabilité de superviser le débat et la rétroaction des membres participants et d'apporter des modifications aux résolutions avant le vote de classement.

- 6 Les trois résolutions de politique obtenant la meilleure note seront considérées comme les résolutions prioritaires et acheminées au Comité des politiques de la CAL.

Le Comité des politiques de la CAL examinera chaque résolution de politique pour s'assurer qu'elle répond aux critères de base établis pour les résolutions de politique, puis publiera les résolutions en ligne pour que les membres de la CAL de partout au Canada puissent les commenter et débattre de celles-ci. Les auteurs auront une fois de plus l'occasion d'y apporter des modifications avant le vote national en ligne visant à déterminer les résolutions prioritaires.

- 7 Le Comité des politiques de la CAL soumettra les six principales résolutions prioritaires au Comité national de la plateforme du PLC aux fins d'examen, et les trois plus importantes parmi elles seront également soumises au Comité national des politiques du PLC aux fins d'examen dans le cadre du processus de priorisation.

### 8. ENGAGEMENT AUPRÈS DES ADC

La CAL respecte le rôle des ADC en ce qui a trait à l'élaboration des politiques au sein du PLC. Elle prend aussi au sérieux sa responsabilité de représenter les intérêts des aînés libéraux inscrits. Il est essentiel que ces rôles respectifs offrent une tribune pour l'engagement des aînés libéraux inscrits en matière d'élaboration des politiques. À cette fin, la CAL peut choisir de jouer un rôle de soutien relativement aux initiatives d'élaboration des politiques des ADC dans le cadre des intérêts communs pour des enjeux politiques spécifiques. Vous trouverez en annexe D d'autres perspectives de la CAL liées à la coopération efficace entre une ADC et la CAL dans le but d'assurer la bonne marche de l'élaboration des politiques.



## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

### Figure 4

#### 9. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Un document de référence doit inclure ce qui suit.

1. Une description courte de l'enjeu et l'indication de son lien avec la compétence du gouvernement fédéral.
2. Une description des lois et des programmes actuels qui ont une incidence sur l'enjeu et des restrictions qui les accompagnent.
3. Une discussion sur les pour et les contre associés à l'enjeu.
4. Les possibilités de mesures menant à des solutions possibles.
5. Une évaluation de la façon dont les valeurs libérales s'appliquent aux solutions possibles.
6. Des recommandations de mesures clés pouvant être incluses dans une résolution de politique.

Le but du document de référence est de fournir la raison d'être de l'élaboration de résolutions de politique de grande qualité et de guider cette dernière. Les documents de référence doivent être factuels et s'appuyer sur les sources vérifiables.

Un exemple de document de référence est inclus en annexe B.

#### 10. GROUPES DE DISCUSSION SUR LES POLITIQUES

Pour faciliter la participation des aînés libéraux inscrits à l'élaboration des politiques, le Comité des politiques de la CAL indique que la nature d'une réunion d'orientation doit correspondre à l'objectif et aux résultats attendus de la réunion. Les réunions peuvent prendre différentes formes, de discussions en personne à petite échelle à des assemblées publiques locales non partisans, comme le montre l'annexe F.

Un engagement efficace nécessite une sélection minutieuse du type de réunion pour que celui-ci corresponde à l'objectif poursuivi.

#### 11. COORDONNÉES DES MEMBRES DU COMITÉ DES POLITIQUES DE LA CAL

La liste des membres du Comité des politiques de la CAL apparaît à la figure 4. N'hésitez pas à communiquer avec un membre de votre section de la CAL si vous avez des questions en lien avec le contenu du présent manuel ou avec le processus d'élaboration des politiques de la CAL.





## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

### Figure 4

Date d'entrée en vigueur : 12/05/2017

#### COORDONNÉES DES MEMBRES DU COMITÉ DES POLITIQUES DE LA CAL

SECTION	NOM	TÉLÉPHONE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE
T.-N.-L.	Fraser Piccott		<a href="mailto:fraserpiccott@yahoo.ca">fraserpiccott@yahoo.ca</a>
	Tom Kendell (substitut)	709 489 2929	<a href="mailto:tkendell@nf.sympatico.ca">tkendell@nf.sympatico.ca</a>
N.-É.	Grace Paterson	902 422-2471	<a href="mailto:paterson.grace1@gmail.com">paterson.grace1@gmail.com</a>
N.-B.	Anne-Marie Gillis	506 658-9264	<a href="mailto:2013.amgillis@gmail.com">2013.amgillis@gmail.com</a>
Î.-P.-É.	Carla Morgan	902 969 6706	<a href="mailto:cmorgan080@gmail.com">cmorgan080@gmail.com</a>
	Austin Bowman (substitut)	902 892-0400	<a href="mailto:abowman@eastlink.ca">abowman@eastlink.ca</a>
Québec	Linda Schwey	514 276-9211	<a href="mailto:Lindaschwey@gmail.com">Lindaschwey@gmail.com</a>
Ontario	Eric Young	613 699-3983	<a href="mailto:ericyoung@telus.net">ericyoung@telus.net</a>
Manitoba	Jagdish Khatter	204 832 2746	<a href="mailto:Khatter@umr.umanitoba.ca">Khatter@umr.umanitoba.ca</a>
	Jim Millar (substitut)	204 513-0036	<a href="mailto:millarwjames@gmail.com">millarwjames@gmail.com</a>
Saskatchewan	Helen Christiansen (intérim)	306 525-1206	<a href="mailto:christih@sasktel.net">christih@sasktel.net</a>
	Charles Keple (substitut)	306 352-3215	<a href="mailto:ckeple@sasktel.net">ckeple@sasktel.net</a>
Alberta	Ken Munro	780 421 1865	<a href="mailto:ken.munro@shaw.ca">ken.munro@shaw.ca</a>
	Jane Walker (substitut)	780 438-1492	<a href="mailto:janewestman@gmail.com">janewestman@gmail.com</a>
C.-B.	Doug McDonald	250 549 2128	<a href="mailto:dekita10@telus.net">dekita10@telus.net</a>
Yukon			
T. N.-O.			
Nunavut			
Président national	Doug McDonald	250 549 2128	<a href="mailto:dekita10@telus.net">dekita10@telus.net</a>



## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

### Annexe 1

#### PROCÉDURES POLITIQUES AUXQUELLES LES SECTIONS DE LA CAL ONT ACCÈS

Chaque section de la CAL est tenue de documenter et de publier les procédures politiques à utiliser dans leur province ou territoire afin de respecter les exigences décrites dans le présent manuel. Les procédures ci-dessous peuvent être consultées. Si les procédures de votre section ne sont pas indiquées, veuillez communiquer avec le président des politiques de votre section de la CAL (voir tableau 4).

SECTION	ACCESSIBILITÉ DE LA PROCÉDURE
Terre-Neuve-et-Labrador	
Île-du-Prince-Édouard	
Nouvelle-Écosse	Approuvée par le PLC de la N.-É.; peut être consultée à :
Nouveau-Brunswick	
Québec	
Ontario	En cours d'ébauche
Manitoba	
Saskatchewan	
Alberta	
Colombie-Britannique	Approuvée par le conseil de la CAL de la C.-B.; peut être consultée à : <a href="http://federalslcbc.ca/wp-content/uploads/COMPLETE-SLCBC-POLICY-PROCEDURES-2017-0524-1.pdf">http://federalslcbc.ca/wp-content/uploads/COMPLETE-SLCBC-POLICY-PROCEDURES-2017-0524-1.pdf</a>
Yukon	
Territoires du Nord-Ouest	
Nunavut	



## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018 Annexe A

### MODÈLE : Résolutions de politique

Le modèle ci-dessous a pour but d'aider les libéraux inscrits à répondre aux exigences en matière de qualité auxquelles devrait satisfaire chaque résolution de politique soumise par un CPT ou une commission aux fins d'examen au congrès biennal d'orientation du PLC de 2018.

#### **STRATÉGIE NATIONALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU**

**ATTENDU QUE** l'eau est un besoin fondamental de la vie qui concourt à la liberté et à la sécurité de chacun;

**ATTENDU QUE** de nombreuses communautés canadiennes ont ou continuent d'avoir des problèmes de pénurie d'eau et de qualité de l'eau;

**ATTENDU QUE** la sécurité de l'approvisionnement en eau est de plus en plus menacée en raison des changements climatiques;

**ATTENDU QUE** les droits et permis commerciaux relatifs à l'eau sont vendus aux Canadiens à un coût bien moindre que leur valeur réelle;

**ATTENDU QUE** les parrains de la présente résolution ont consulté des chercheurs de l'Université de la Saskatchewan ainsi qu'un vaste éventail d'intervenants en agriculture et en environnement partout au Canada lors de la préparation de la présente résolution;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada de mettre à jour et de mettre en œuvre la Politique fédérale relative aux eaux du Canada de 1987 en prêtant plus particulièrement attention à ces éléments :

- établir des priorités pour l'utilisation de l'eau et réglementera sa vente;
- cartographier, accroître et protéger les stocks canadiens d'eau;
- réglementer selon les normes les plus strictes les émissions des eaux usées d'origine industrielle et commerciale.

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada consulte l'ensemble des provinces, des territoires, des Premières Nations et des collectivités métisses et inuites ainsi que la Fédération canadienne des municipalités et tous les autres intervenants pertinents pour élaborer une politique nationale de l'eau à visée exhaustive.

*Parti libéral du Canada (Saskatchewan)*

**Coordonnées :** Insérer l'adresse électronique et le numéro de téléphone du PLC(S)

---



## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018 Annexe B

Préparé par Judy Berg le 23/02/2017

### EXEMPLE DE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LES POLITIQUES LIÉES À UN PROGRAMME DES AIDES FAMILIAUX RÉSIDANTS

#### QUEL EST L'ENJEU DE POLITIQUE PUBLIQUE À EXAMINER (DONT LES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS)?

Sous le gouvernement conservateur, le Programme des aides familiaux résidants (PAFR) a été renommé Programme des aides familiaux à domicile; l'accent a ainsi été mis sur « l'extérieur du domicile » et le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) a fait l'objet d'une révision en 2014. Ce changement a augmenté la complexité administrative du recrutement d'aides à domicile venant de l'étranger, a augmenté considérablement les coûts et a pratiquement éliminé la possibilité d'approbation des demandes de prise de dispositions pour l'hébergement des résidants. De plus, les délais de traitement ont augmenté de façon importante et le plafond imposé sur le nombre de demandes de résidence permanente traitées chaque année a entraîné des difficultés pour les personnes soignantes déjà établies au Canada. Le changement du profil démographique d'une population vieillissante indique que ces politiques entraveront davantage les options de soins à domicile.

C'est au début de 2016 que la Commission des aînés libéraux de la Colombie-Britannique (CALCB) a été mise au courant des modifications apportées aux politiques en matière d'aides familiaux résidants. Elle a alors mis sur pied un groupe de travail pour mieux comprendre les enjeux liés au Programme des aides familiaux à domicile du point de vue des clients et pour formuler des recommandations précises au gouvernement fédéral.

#### OBJECTIF DU GROUPE DE TRAVAIL – COMMENT LA RÉUSSITE POURRA-T-ELLE ÊTRE ÉVALUÉE?

Examiner les modifications législatives apportées au PAFR; connaître les incidences des changements de fond sur les clients (services de garderie, services aux personnes handicapées, services aux aînés); incidences des changements de fond sur les personnes soignantes; examiner les changements de fond à la lumière des valeurs libérales; examiner l'impact des besoins futurs en matière de main-d'œuvre en fonction du changement du profil démographique.

Préparer une résolution s'appuyant sur les données disponibles, sous forme d'un rapport accompagnant la résolution, à soumettre à la CAL aux fins d'examen au congrès biennal d'orientation du PLC.

#### MEMBRES

*Judy Berg, présidente*

Représentante de la CALCB dans l'ADC de Kelowna–Lake Country; (retraîtée) – directrice régionale, affaires publiques, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) (également Emploi et Immigration Canada), région de l'Alberta et des T. N.-O.; directrice régionale, affaires publiques, Développement économique de l'Ouest, région de la C.-B. et de l'Alberta;



## **Manuel des politiques de la CAL 2017-2018**

### **Annexe B**

directrice régionale, fonctionnement du marché du travail, DRHC, région de l'Alberta et des T. N.-O.

*Elaine Olson*

Représentante de la CALCB dans l'ADC d'Abbotsford; présidente de Worldwide Nannies pendant 33 ans.

*Jean Lewandowski*

Représentante de la CALCB dans l'ADC de Vancouver Quadra EDA; (retraîtée) : technologies de l'information; membre de la direction de la CALCB; représentante de la Commission libérale féminine de la Colombie-Britannique; gestion du site Web de la CALCB.

#### **Conseillers indépendants**

*Manuela Gruber Hersch* – Directrice de l'Association of Caregivers and Nanny Agencies Canada (ACNA) et directrice générale, International Nannies and HomeCare Ltd.

*Marilyn Bachmann* – Client du Programme des aides familiaux résidents pendant quatre ans; et postulante non approuvée à trois reprises après 2014.

*Luke Lewandowski* – Directeur par mandat spécial de la CALCB, webmestre de la CAL et ancien conseiller en TI.

Membre d'office du groupe de travail

*Doug McDonald* – Président des politiques de la CALCB; président des politiques de la Commission nationale des aînés libéraux (CNAL).

## **TÂCHES PRINCIPALES**

### **a. Lois et règlements actuels et limites de ceux-ci**

Le programme restructuré n'offre pas de solutions ponctuelles aux personnes ayant besoin d'un aide familial résident. Les changements de fond de 2014 ont allongé les délais de traitement, ceux-ci passant de quelques semaines à des mois – ce qui constitue un obstacle pour les aînés dont les besoins en soins peuvent évoluer rapidement. Ainsi, les personnes qui pourraient être prises en charge à domicile sont souvent admises à l'hôpital, où en moyenne 15 % des lits dédiés aux soins actifs sont occupés par des aînés attendant d'avoir accès à d'autres établissements de soins. Cette occupation inutile coûte 2,3 milliards de dollars chaque année.

Selon les données du Système des travailleurs étrangers temporaires d'Emploi et Développement social Canada, le nombre de nouvelles demandes d'études d'impact sur le marché du travail (EIMT) reçues pour des infirmiers autorisés/infirmières autorisées, des infirmiers/infirmières auxiliaires, des aides-infirmiers/aides-infirmières, des auxiliaires familiaux, des hommes/femmes de ménage, des gardiens/gardiennes d'enfants et des gouvernantes est passé de 2 887 au quatrième trimestre de 2014 à 2 578 au quatrième trimestre de 2015, puis à 2 570 au deuxième trimestre de 2016. Le nombre de demandes d'EIMT traitées est quant à lui passé de 3 715 au quatrième trimestre de 2014 à 2 316 au quatrième trimestre de 2015, puis à 2 039 au deuxième trimestre de 2016. Le nombre de demandes approuvées a quant à lui baissé de 45 %, passant de 3 421 au quatrième trimestre de 2014 à 1 957 au quatrième trimestre de 2015, puis à 1 699 au deuxième

trimestre de 2016. Le nombre de demandes rejetées a pour sa part augmenté de 7,5 % au quatrième trimestre de 2014 à 16 % au quatrième trimestre de 2015, puis à 17 % au deuxième trimestre de 2016. Non seulement moins de demandes sont traitées, mais un plus grand nombre sont rejetées, et ce, au détriment des clients.

- **Les pour et les contre associés aux enjeux**

D'importantes économies peuvent être réalisées quand le nombre d'aînés occupant des lits dédiés aux soins actifs en attendant d'être placés dans un autre établissement est réduit. Les avantages personnels et sociétaux sont innombrables quand on respecte la dignité du patient, en laissant ce dernier dans un environnement familial, entouré de sa famille et empli de souvenirs de longue date. Les observations médicales indiquent une réduction de la décompensation des patients quand ceux-ci reçoivent des soins à domicile plutôt que des soins en établissement. Le patient et la personne soignante sortent tous deux gagnants de cette relation; le patient reçoit des soins d'une personne de confiance qu'il connaît, tandis que l'aide familial résidant dispose d'un réseau de soutien pour s'intégrer à une nouvelle société et à une nouvelle culture.

L'un des avantages importants liés à l'établissement d'un programme efficace de soins à domicile par le gouvernement est la réduction de la demande de lits d'hôpitaux dédiés aux soins actifs.

- **Comment appliquer les valeurs libérales**

Nos recommandations sur les aides familiaux résidants s'appuient sur des valeurs qui résistent au test culturel du respect des aînés et des personnes handicapées, qui malheureusement fait défaut dans un modèle de « soins infirmiers » en établissement. Nous répondons au besoin d'options de soutien dans une société où les familles peuvent souvent être séparées par des milliers de kilomètres ou même vivre dans des pays différents. Les aides familiaux résidants venant de l'étranger assurent la dignité, le contrôle et la qualité de vie qui constituent la pierre angulaire du vieillissement chez soi, entouré d'amis et de membres de la famille et empli de souvenirs de longue date.

La plateforme libérale de 2015 reconnaît la valeur d'un programme efficace d'aides familiaux résidants.

**Un nouvel Accord sur la santé (page 12)** : « Nous nous engageons à investir immédiatement trois milliards de dollars au cours des quatre prochaines années pour améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de services de soins à domicile aux Canadiens. **Cela passe par l'accès à des fournisseurs de soins à domicile compétents**, à de l'aide financière lorsqu'ils doivent prendre soin d'un être cher et, au besoin, à des soins palliatifs. »

**Qualité des services (page 48)** : « Les Canadiennes et les Canadiens occupés sont en droit d'exiger de meilleurs services de leur gouvernement. Nous établirons de nouvelles normes de rendement, notamment en simplifiant les demandes, en réduisant les délais d'attente et en offrant des garanties de remboursement. »

**Embauche d'aidants (page 63)** : « Grâce aux mesures que nous prendrons, l'embauche d'aidants sera plus facile et plus abordable. Les familles canadiennes à la recherche d'un aidant pour aider l'un des leurs ayant un handicap physique ou mental doivent défrayer 1 000 \$ pour la réalisation d'une étude d'impact sur le marché du travail. Nous éliminerons ces frais. **Nous travaillerons également avec les provinces et les territoires pour établir un réseau d'entreprises réglementées qui embaucheront des aides familiaux résidants au nom des familles.** Les familles pourront ainsi embaucher plus facilement des aidants et les aidants seront protégés, car ils pourront changer d'employeur advenant de mauvaises relations ou des abus en milieu de travail. »

La résolution sur les soins palliatifs et les soins à domicile adoptée lors de la séance plénière sur les politiques au Congrès biennal libéral de 2016 exige que le gouvernement mette en œuvre un programme national de soins palliatifs et de soins à domicile. Même s'il n'est pas précisément mentionné, un programme tel que celui des aides familiaux à domicile constitue un élément essentiel à la réussite d'un programme de cette nature.

En septembre 2016, le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) a publié un rapport contenant des recommandations visant à améliorer le PTET. Le comité a reçu de nombreuses dépositions de différents



témoins connaissant le Programme des aides familiaux à domicile. Toutefois, le rapport final passe pratiquement sous silence ce programme et n'a pas su répondre aux préoccupations de nos intervenants. Nous apprécierions que notre rapport soit pris en compte dans la réponse du gouvernement aux recommandations du comité permanent.

### Options à envisager

#### 1. Soustraire le Programme d'aides familiaux à domicile aux règles et aux procédures complexes liées au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Nous recommandons précisément ce qui suit.

- i) *Retirer le Programme d'aides familiaux à domicile du PTET* – Le Programme d'aides familiaux à domicile devrait immédiatement être retiré du PTET et les exigences relatives aux demandes d'aidants venant de l'étranger, simplifiées.
- ii) *Réduire les frais élevés des demandes* – Les frais de demande d'une EIMT devraient être éliminés conformément à l'engagement du gouvernement dans sa plateforme de 2015 (« ...doivent défrayer 1 000 \$ pour la réalisation d'une étude d'impact sur le marché du travail. **Nous éliminerons ces frais.** »). Nous comprenons de cette phrase que des frais de traitement ne seront pas perçus pour les demandes d'aidants. Si le gouvernement décide de réduire les frais de demande, nous recommandons qu'il rembourse les frais aux postulants refusés, conformément à la plateforme libérale de 2015 (« Nous établirons de nouvelles normes de rendement, notamment en simplifiant les demandes, en réduisant les délais d'attente et **en offrant des garanties de remboursement.** »).
- iii) *Réglementer les agences de recrutement pour définir, attribuer et superviser les services aux clients et aux aidants (annexe D)*. Dans la section g. (« Vivre dans la dignité », nous soulignons que nous ne connaissons pas l'intention du gouvernement concernant son engagement électoral de 2015 consistant à « travailler avec les provinces et les territoires pour établir un réseau d'entreprises réglementées qui embaucheront des aides familiaux résidents au nom des familles ». Cependant, nous appuyons entièrement les principes énoncés dans les présentes directives, principes selon lesquels l'employeur d'un aide familial à domicile n'a pas besoin de consulter un conseiller indépendant pour que l'EIMT soit approuvée. Si le client choisit de faire appel à un conseiller indépendant, le conseiller en question doit répondre à des critères précis établis par le gouvernement du Canada pour assurer la qualité des services offerts. Le gouvernement pourrait aussi ajouter une exigence selon laquelle les conseillers doivent continuer à superviser la relation entre le client et l'aidant pour veiller à ce que les modalités du contrat de travail soient respectées. L'utilisation d'un conseiller indépendant tel qu'un conseiller à l'immigration ne devrait pas donner l'impression d'un parti pris advenant une décision favorable.
- iv) *S'assurer que le programme demeure accessible; avec des contrats de travail directs entre le client et l'aidant*. Nous avons la ferme conviction que la pratique actuelle de signature de contrats de travail directs entre un client et un aidant naturel venant de l'étranger va dans l'intérêt des deux parties. Le client devient l'employeur en signant un contrat direct avec l'aidant. L'un des éléments essentiels de notre recommandation est que le contrat de travail demeure entre le client et l'aidant venant de l'étranger. Le maintien de la relation actuelle entre le client et l'aidant fait partie intégrante de cette recommandation.

v) *Veiller à ce que le client et l'aidant connaissent leurs droits et leurs responsabilités en vertu de la loi canadienne.*

Les agences de recrutement réglementées devraient suivre une formation et obtenir un mandat pour participer aux négociations contractuelles afin de s'assurer que le client et l'aidant connaissent leurs droits et leurs responsabilités en vertu de la loi canadienne, dont les normes d'emploi provinciales.

- vi) *La rémunération d'un aidant à domicile venant de l'étranger devrait être basée sur un taux horaire réduit selon la valeur réputée du logement et des repas telle qu'elle a été établie par les gouvernements provinciaux, pour que le programme soit ainsi plus accessible pour les aînés et les clients adultes handicapés.*
- vii) *Renoncer à exiger une EIMT dans les régions historiquement caractérisées par des pénuries de main-d'œuvre, et ce, dans le but d'accélérer les délais de traitement.*  
Dans les régions historiquement caractérisées par des pénuries de main-d'œuvre, il faut lever l'exigence d'une EIMT pour assurer le traitement ponctuel des demandes des travailleurs étrangers; la rapidité compte pour les interventions relatives aux soins aux aînés. Le gouvernement devrait envisager d'ajouter les aidants à domicile pour les aînés et les adultes handicapés à la liste des professions où il y a pénurie de main-d'œuvre.
- viii) *Considérer la possibilité d'habiter ou de ne pas habiter chez l'employeur comme des options également acceptables pour le client et l'aidant.* Même si nos recommandations mettent en relief le besoin d'aidants à domicile, nous reconnaissons que dans certaines circonstances, le client et l'aidant peuvent déterminer qu'un logement à l'extérieur du domicile répond aux besoins du client. L'approbation des demandes ne devrait dénoter aucun parti pris préalable.

## **2. Établir une politique relative aux programmes pour répondre aux besoins uniques du groupe client**

La rapidité et la constance sont essentielles pour jumeler un aidant à domicile à un aîné ou à une personne handicapée. Le traitement abordable et rapide des demandes, sans bureaucratie lourde, est primordial.

Nous recommandons précisément ce qui suit.

- i) *Des normes doivent être établies pour accélérer le traitement des demandes, conformément à la plateforme libérale de 2015.*  
(« Les Canadiennes et les Canadiens occupés sont en droit d'exiger de meilleurs services de leur gouvernement. Nous établirons de nouvelles normes de rendement, notamment en simplifiant les demandes, en réduisant les délais d'attente et en offrant des garanties de remboursement. »)
- ii) *Respecter la dignité et les besoins uniques du client en le jumelant à un aidant à domicile dédié.* Il est essentiel que le client et l'aidant établissent une relation étroite. Or, au sein des agences de placement privées et publiques, les aidants se relaient de quart en quart et de jour en jour. En ayant un aidant dédié, le client obtient ainsi des soins optimaux, personnalisés et de meilleure qualité.
- iii) *La décentralisation des demandes et de la prise de décisions dans les bureaux ministériels fédéraux est nécessaire pour offrir des services rapides et axés sur le client.* À la suite des changements de fond apportés en 2014, la prise de décisions a été centralisée à Toronto, ce qui a allongé les délais de traitement et a entraîné une déconnexion entre le décideur et le postulant.

- iv) *Délivrer les permis de travail de façon ponctuelle pour permettre les changements d'employeur, sous réserve de « motif valable ».* Les permis de travail devraient être délivrés pour la durée de l'offre d'emploi, jusqu'à un maximum de deux ans, et s'ils ont été délivrés au titre du PAFR, être renouvelés après la période maximale actuelle de quatre ans et trois mois en vigueur. Si la relation est rompue pour des raisons atténuantes, l'aidant devrait pouvoir être placé avec un autre employeur le plus rapidement possible, ce qui peut arriver quand les permis de travail ne sont pas rattachés à l'employeur, mais plutôt à la région géographique et au secteur. Nous appuyons la recommandation n° 14 du rapport de la Chambre des communes, en ce qui a trait à la prise de « mesures immédiates pour éliminer l'exigence d'un permis de travail spécifique à l'employeur; à condition de mettre en œuvre des mesures appropriées pour que la main-d'œuvre étrangère temporaire soit seulement utilisée dans le cadre des dispositions actuelles du processus d'EIMT, y compris les restrictions sectorielles et géographiques ». Nous croyons cependant que les droits du client doivent aussi être protégés et nous ajouterions le point (v) ci-dessous à cette recommandation.

- v) *Les permis de travail doivent protéger les droits du client. Pour tenir compte des coûts associés à l'embauche d'un aidant et des besoins de santé critiques du client, l'aidant et le client devraient s'engager à honorer un contrat d'une durée minimale (possiblement trois mois), sauf en cas de circonstances atténuantes, avant que l'aidant puisse faire la demande d'un nouveau permis de travail auprès d'un autre employeur. L'exigence d'une EIMT devrait être levée pour un nouvel aidant jumelé au client initial pourvu que le placement soit fait dans la même région géographique. Le délai de remplacement de l'aidant sera ainsi accéléré.*

### **3. Respecter l'engagement de 1982 en matière de résidence permanente**

Faite en 1982, la promesse libérale en matière de résidence permanente constitue une pierre angulaire du programme et doit être maintenue. Des employés compétents de pays du tiers monde sont recrutés pour pallier une pénurie de main-d'œuvre au Canada. Dans le passé, l'acceptation d'une demande de résidence permanente pouvait prendre jusqu'à huit ans, ce qui représentait une épreuve importante pour les familles déracinées. La réunification familiale la plus rapide possible a pour but de stabiliser les familles et est à l'image des valeurs canadiennes et libérales.

Nous recommandons précisément ce qui suit.

- i) *Respecter l'engagement de 1982 en matière de résidence permanente. Éliminer le plafond de 2014 imposé sur le nombre de demandes de résidence permanente traitées et traiter les dossiers en suspens, conformément à l'engagement libéral en matière d'immigration (source : plateforme libérale de 2015) (« Les Canadiennes et les Canadiens occupés sont en droit d'exiger de meilleurs services de leur gouvernement. Nous établirons de nouvelles normes de rendement, notamment en simplifiant les demandes, en réduisant les délais d'attente et en offrant des garanties de remboursement. »)*

### **4. Considérer les aides à domicile dans un continuum d'options de soins**

Nous recommandons précisément ce qui suit.

- i). *Les stratégies nationales relatives aux aidants, aux aînés ou à la démence devraient toutes inclure la possibilité d'aides vivant à domicile en tant qu'élément important d'un nouvel accord sur la santé tenant compte des soins à domicile. Grâce à des options de vieillissement chez soi, les aînés peuvent ainsi avoir une qualité de vie optimale. La possibilité de demeurer chez soi le plus longtemps possible devrait constituer la pierre angulaire de toutes les politiques gouvernementales sur les soins aux aînés. Les idées sur ces stratégies sont les bienvenues.*
- ii) *La composante d'aidant à domicile, comme nous l'avons souligné, devrait être reconnue dans le cadre du nouvel accord sur la santé, conformément à cet engagement : « Nous nous engageons à investir immédiatement trois milliards de dollars au cours des quatre prochaines années pour améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de services de soins à domicile aux*

Canadiens. Cela passe par l'accès à des fournisseurs de soins à domicile compétents, à de l'aide financière lorsqu'ils doivent prendre soin d'un être cher et, au besoin, à des soins palliatifs. » (<https://www.liberal.ca/fr/realchange/un-nouvel-accord-sur-la-sante/>)

#### **DATES CIBLES PRINCIPALES**

Novembre – Approbation de la direction de la CALCB

Décembre – Approbation de la CAL

Décembre – Approbation du président des politiques du PLC

26 janvier – Rapport prêt à être soumis au caucus de la C.-B.

15 février – Téléconférence avec les députés et le président du comité permanent des aînés

28 février – Soumission du rapport aux trois ministres fédéraux

Mars – Discussion sur l'examen des changements de fond

#### **PRINCIPES DE GESTION**

- Tenir une réunion de comité par téléconférence sur une base périodique. Les membres préparent le contenu de celle-ci d'avance et le soumettent une semaine avant la téléconférence.
- Consultations avec des experts indépendants, au besoin.
- Examen des rapports préliminaires par des ressources tierces.
- Aucun budget n'est attribué à cette activité. Des demandes de fonds spéciales ont été approuvées par la CAL pour le transport à la réunion du caucus de la C.-B.







## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018 Annexe C

### MODÈLE DE MANDAT DESTINÉ AUX GROUPES DE TRAVAIL

Chaque groupe de travail sur les politiques devrait définir un mandat tenant compte des éléments ci-dessous.

#### **Quel est l'enjeu de politique publique à examiner?**

[Fournir une description courte de l'enjeu et l'indication de son lien avec la compétence ou la sphère d'influence du gouvernement fédéral.]

#### **Quel est l'objectif du groupe de travail et comment sa réussite sera-t-elle évaluée?**

[Quel est le mandat attendu du groupe de travail et quel est le résultat escompté – étude liée aux enjeux menant à un rapport, série de recommandations, résolution de politique?] [Il est également important d'indiquer ce qui ne sera pas examiné ou inclus.]

#### **Membres et président**

Liste sur laquelle figurent les noms des membres et du président, avec une note indiquant leur intérêt ou leurs compétences [il est souhaitable que la majorité des membres ne siègent pas à un comité de direction de la CAL].

#### **Quelles tâches exécutera le groupe de travail?**

Préparer un document de référence pour guider l'élaboration d'une ou de plusieurs résolutions de politique de grande qualité. Parmi les éléments clés des tâches, on devrait au moins trouver une étude débouchant sur :

- l'établissement de la liste des lois, des règlements et des programmes pertinents, avec une indication de leurs limites et du rôle du gouvernement fédéral;
- une bonne compréhension des enjeux – les pour et les contre qui y sont rattachés;
- une évaluation de la façon d'appliquer les valeurs libérales aux solutions possibles;
- la définition et la description des mesures possibles;
- un rapport tenant compte des exigences décrites dans la section 9 du Manuel des politiques de la CAL et incluant une analyse et de recommandations;
- une ou plusieurs résolutions de politique répondant aux critères décrits dans les sections 4 et 5 du Manuel des politiques de la CAL.

#### **Dates cibles principales**

#### **Principes de gestion du groupe de travail**

[Aborder les questions du quorum et de la prise de décisions ainsi que les questions relatives à la gouvernance.]

Un modèle de document d'information est fourni en annexe B à titre de référence.



## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018 Annexe D

### ENGAGEMENT ENTRE LA CAL ET L'ADC

La CAL constate que chacun de ses membres (aînés libéraux inscrits) est également membre d'une ADC. La formulation efficace par la CAL de recommandations politiques tenant compte des intérêts des aînés libéraux inscrits nécessitera l'établissement et la mise en œuvre de procédures pour s'assurer que les processus d'élaboration des politiques de la CAL et de l'ADC se complètent mutuellement.

La CAL reconnaît et comprend que les ADC protégeront leur rôle dans le cadre du nouveau processus d'élaboration des politiques du PLC. Parallèlement, pour que la CAL puisse remplir correctement son mandat auprès de ses membres, elle doit trouver des moyens d'établir une collaboration efficace entre la section de la CAL, le CPT local et la direction de l'ADC. Elle croit qu'il est essentiel qu'une ADC ne la perçoive pas comme étant en conflit ou en compétition avec elle.

À l'approche du congrès biennal d'orientation de 2018, il pourrait être plus efficace pour la CAL de jouer un rôle de collaboration dans le cadre du processus d'élaboration des politiques de l'ADC, en travaillant avec le comité de l'élaboration des politiques de cette dernière. Cette collaboration peut offrir de nombreux avantages non négligeables; elle offre tout d'abord aux aînés au sein de l'ADC une tribune nationale relativement aux résolutions de politique axées sur les aînés, avant le congrès biennal d'Halifax, et elle fait en sorte que les résolutions de politique de la CAL trouvent écho auprès de la base du parti.

De l'avis de la CAL, les clubs de la CAL, là où ils existent, constituent principaux instruments de cette collaboration, ou encore les représentants locaux de la CAL nommés aux conseils des ADC conformément au règlement n° 2 du PLC.

Un seul processus ne peut à lui seul assurer une collaboration significative – de nombreux facteurs influenceront sur l'établissement d'une relation de travail entre deux organisations. Cependant, les éléments ci-dessous sont considérés comme importants pour développer une collaboration adéquate.

1. La section de la CAL supervisera la définition des enjeux critiques par les ADC.
2. Alors que les enjeux sont définis en fonction des enjeux nationaux prioritaires de la CAL, par le biais de notre questionnaire en ligne, nous approcherons les ADC pour déterminer leur intérêt à ce que la CAL participe à leurs groupes de travail et élaborent conjointement avec elles des résolutions de politique.
3. Nous poursuivrons l'élaboration des résolutions de politique définies en collaboration avec les ADC.

4. Il reviendra aux membres du groupe de travail et à l'ADC de déterminer s'ils souhaitent soumettre leurs résolutions de politique aux fins d'examen dans le cadre du processus d'élaboration des politiques de la CAL ou du processus des CPT.
5. Dans l'éventualité où ils voudraient suivre le processus d'élaboration des politiques de la CAL, ils devront répondre à nos exigences et à nos critères particuliers.
6. Dans la mesure où les aînés libéraux inscrits au sein d'une ADC déterminent que leurs enjeux prioritaires diffèrent des enjeux nationaux prioritaires, la CAL offrira de collaborer avec l'ADC pour élaborer des résolutions portant sur ces enjeux.
7. Comme ces résolutions porteront sur des enjeux autres que les enjeux nationaux prioritaires de la CAL, nous invitons l'ADC à soumettre celles-ci aux fins d'examen dans le cadre du processus des CPT.

#### Exemples de collaboration efficace

**Okanagan–Lake Country** : En collaboration avec les aînés de l'ADC, examen d'un processus s'appuyant sur les enjeux prioritaires de la CAL définis dans le cadre d'ateliers; examen de ces enjeux par les membres de l'ADC et adaptation de ces derniers aux préoccupations locales. La liste fusionnée servira à guider l'élaboration de résolutions de politique spécifiques (veuillez communiquer avec Judy Berg pour obtenir les détails et les mises à jour).



## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

### Annexe E

#### DIRECTIVES RELATIVES AUX PROCÉDURES POLITIQUES DES SECTIONS DE LA CAL

L'élaboration efficace des résolutions de politique par la CAL nécessite l'établissement et la mise en œuvre de procédures pour s'assurer que les processus et les procédures politiques des sections de la CAL et des ADC se complètent mutuellement.

Notons qu'une section de la CAL a le choix de soumettre ses résolutions de politique aux fins d'examen dans le cadre du processus d'élaboration des politiques de la CAL ou du processus d'élaboration des politiques de son CPT. Dans une certaine mesure, cette décision fera ressortir l'enjeu au cœur de la résolution de politique spécifique.

Il incombe aux sections de la CAL de définir l'objectif du processus d'élaboration des politiques de la CAL conformément aux principes et aux règles établis par le Comité des politiques de la CAL. Les sections de la CAL sont tenues d'élaborer des procédures spécifiques qui seront utilisées dans leur territoire de compétence afin de répondre aux critères décrits dans la disposition n° 4 du Manuel des politiques de la CAL.

Le Comité des politiques de la CAL invite chaque section de la CAL à tenir compte des éléments ci-dessous dans le cadre de l'élaboration de ses procédures.

- Définir les moyens par lesquels les sections de la CAL collaboreront avec le Comité des politiques de l'ADC.
- Définir les moyens par lesquels les sections de la CAL mobiliseront les aînés libéraux inscrits pour définir leurs enjeux prioritaires et leurs principales préoccupations.
- Mettre sur pied des groupes de travail pour créer des documents de référence et des résolutions de politique répondant à ces enjeux et à ces préoccupations.
- Définir les enjeux locaux alignés sur les enjeux nationaux prioritaires de la CAL et collaborer avec le Comité des politiques de l'ADC pour déterminer si la résolution de politique devrait être soumise par le biais du processus d'élaboration des politiques de la CAL ou du processus d'élaboration des politiques du CPT. REMARQUE : Les résolutions de politique soumises aux fins d'examen dans le cadre du processus de la CAL doivent correspondre aux enjeux nationaux prioritaires de la CAL, respecter les critères et les exigences décrits dans la section 4 et être conformes aux principes indiqués dans la section 6 du Manuel des politiques de la CAL.
- Envisager de soumettre des résolutions de politique portant sur d'autres enjeux conformément avec le processus du CPT.
- Établir des processus et des procédures aux fins de délibération, de débat et de classement des résolutions de politique pour déterminer les résolutions prioritaires que la section de la CAL doit soumettre aux fins d'examen dans le cadre du processus d'élaboration des politiques de la CAL.

Toutes les résolutions de politique soumises par les sections de la CAL feront l'objet d'une discussion et leur ordre de priorité sera déterminé par les membres de la CAL d'un océan à l'autre.

Conformément au processus d'élaboration des politiques de la CAL, les représentants de la section de la CAL (il peut s'agir d'un club de la CAL ou d'un représentant local de la CAL) sont invités à s'engager auprès des aînés libéraux inscrits dans une ou plusieurs circonscriptions pour définir les enjeux qui comptent pour eux et à mettre sur pied des groupes de travail afin de comprendre à fond ces enjeux et d'élaborer une ou plusieurs résolutions de politique répondant à ces derniers.



## Manuel des politiques de la CAL 2017-2018

### Annexe F

#### GUIDE RELATIF AUX RÉUNIONS D'ORIENTATION

Les réunions d'orientation peuvent prendre différentes formes. Il est important que le format de la réunion corresponde à l'objectif et aux attentes liés à la réunion. Pour aider les planificateurs à choisir le bon format de réunion, la Commission des aînés libéraux de la Colombie-Britannique a préparé ce guide.

##### A. ASSEMBLÉE PUBLIQUE LOCALE

**FORMAT : Généralement non partisane entre les politiciens et les électeurs.**

**OBJECTIF : Que les élus communiquent avec les électeurs.**

Peut être menée en personne, par téléphone ou en ligne, comme moyen pour les élus de tous les ordres de gouvernement de communiquer avec les électeurs concernant les politiques ou les lois et règlements prévus. Les électeurs émettent des opinions ou posent des questions. Participation ouverte. Le message clé est « dites-moi comment cette mesure améliorera ma vie ». Présentation généralement d'une durée d'environ 20 minutes; la période de questions qui suit dure environ une heure et demie. Il est idéal de former de petits groupes de 100 personnes ou moins pour pouvoir mieux gérer les opinions divergentes. Format le plus souvent utilisé pour éduquer et persuader, même si les idées de citoyens préoccupés peuvent influencer sur les modifications apportées aux politiques.

##### B. SYMPOSIUM

**FORMAT : Habituellement non partisan, mais peut l'être, avec discussion dirigée par des conférenciers possédant de solides connaissances sur le sujet et avec un président gardant le décorum.**

**OBJECTIF : Stimuler la discussion et faire avancer les connaissances sur un sujet particulier.**

Les symposiums ont tendance à être plus théoriques, avec des conférenciers possédant de solides connaissances sur le sujet traité. Les participants sont habituellement autosélectionnés pour leur expertise ou leur intérêt pour le sujet traité. La planification préalable minutieuse et le suivi permettront d'atteindre l'objectif et d'enrichir les connaissances des participants.

##### C. FORUM

**FORMAT : Peut être partisan ou non partisan, avec modérateur.**

**OBJECTIF : Ouvert et non structuré pour que chacun puisse émettre son opinion.**

Les forums sont caractérisés par une discussion ouverte. Ils tirent leur origine de l'époque romaine dans des places publiques. La discussion est ouverte, avec différentes opinions.

Peut se dérouler par écrit, en ligne ou dans des lieux publics. À l'heure actuelle, les forums en ligne sont les plus utilisés pour des sujets spécialisés.

#### **D. TABLE RONDE**

**FORMAT : Partisane ou non partisane, avec modérateur.**

**OBJECTIF : Fournir des opinions divergentes et éclairées d'experts.**

Ce format est le plus souvent utilisé aujourd'hui dans des émissions-débats politiques, en particulier à la télévision par câble. Une table ronde porte sur un sujet particulier et chaque personne a la possibilité d'exprimer son point de vue. Le rôle du modérateur est essentiel à la réussite de la discussion. Le modérateur doit bien connaître le sujet, mais ne domine ni n'influence excessivement la discussion. Il sait comment aborder les sujets, favoriser la participation et maintenir le flot de la discussion sur une base positive et non moralisatrice. Les discussions doivent être planifiées et les membres soigneusement sélectionnés.

#### **E. GROUPE DE DISCUSSION**

**FORMAT : Partisan ou non partisan, avec animateur.**

**OBJECTIF : Partager des idées, des commentaires et des solutions en petit groupe.**

Les groupes de discussion destinés aux personnes partageant des intérêts similaires et servent à échanger des idées, à résoudre des problèmes ou à formuler des commentaires. Le rôle de l'animateur est de poser les bonnes questions, et non de fournir les « bonnes » réponses. Il guide la discussion fluide en veillant à ce que chacun ait une occasion égale de participer. Les questions ouvertes et les questions de suivi servent à stimuler l'incubation d'idées. Les questions peuvent être provocatrices, mais jamais argumentatives. L'animateur sait adopter une attitude appropriée en présence d'arguments difficiles, tout en maintenant un environnement de débat sain.

#### **STYLES DE LEADERSHIP**

##### **PRÉSIDENT**

Le président surveille de près l'ordre du jour, sans imposer ses idées et ses solutions. Il veille à ce que certaines ententes soient confirmées et consignées, et à ce que les personnes responsables effectuent le suivi des engagements, des tâches et des échéanciers.

##### **MODÉRATEUR**

Le modérateur veille à maintenir le cap des échanges, sait quels sujets ont été choisis pour chaque conférencier, s'assure que la discussion se déroule de manière positive et surveille le temps. Il se garde de donner son opinion, mais veille à ce que chacun des conférenciers ait l'occasion d'exprimer son point de vue d'une façon qui maintiendra l'intérêt de l'auditoire.

##### **ANIMATEUR**

L'animateur est muni d'une série de questions précises pour stimuler la discussion. Il aide à clarifier les tâches et les objectifs du groupe. Il peut chercher à obtenir un consensus sur des objectifs particuliers ou à recueillir un éventail d'opinions. Le recueil d'opinions et le suivi sont essentiels à la réussite de son mandat.



## **DIVERS**

### **ACTION MILITANTE (CAL)**

Des personnes ou des groupes peuvent influencer sur les décisions *au sein de* structures ou d'institutions politiques, économiques ou sociales *au nom de* ceux qui ont besoin de soutien. L'action militante peut être menée par le biais de campagnes telles que des campagnes dans la presse écrite et dans la presse électronique, des conférences publiques, des sondages des votants ou des rapports de recherche.

### **LOBBY**

Le lobbyisme se rapporte le plus souvent à *une pression ou à une influence exercée sur les législateurs* pour que ceux-ci adoptent une position souhaitée en élaborant des règlements ou des budgets au nom d'une organisation, d'une société ou d'un bloc d'électeurs. Il peut s'agir de groupes ou de particuliers bénévoles ou de lobbyistes professionnels rémunérés.

### **PARTISAN (ex. : CAL)**

Un partisan est un membre engagé au sein d'un parti politique ou dévoué à une cause ou même à une personne.

### **NON PARTISAN – BUREAU DE DÉPUTÉ**

Sert ouvertement, sans parti pris, peu importe à quel parti politique, groupe ou cause adhère une personne. Impartial et neutre.